

Comptabilité - Exercice 1993 - Ouvertures de crédits au budget supplémentaire

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire au Budget

Supplémentaire de l'exercice courant, par décisions modificatives, les crédits nécessaires à la passation d'opérations d'ordre et à divers ajustements de lignes budgétaires.

Ces différentes propositions sont regroupées dans les tableaux ci-après :

1) Votes de crédits nécessaires à la passation d'opérations d'ordre

Imputations	Libellé	Dépenses	Recettes
	BUDGET PRINCIPAL (Opérations d'ordre CTB)		
905 1 132 00508 35000	CTB Transports routiers - Frais d'études ou de recherches - Domaine de la voirie (L. du 16/11/93)		47 497,15
905 1 2147 00508 35000	CTB Transports routiers - Autre matériel, outillage et mobilier - Domaine de la voirie (L. du 16/11/93)		415,15
905 1 2150 00508 35000	CTB Transports routiers - Matériel de transport routier - Domaine de la voirie (L. du 16/11/93)		25 035,60
905 1 233 00508 35000	CTB Transports routiers - Travaux et réseaux Domaine de la voirie (L. du 16/11/93)		14 262,45
925 5 2525 00508 20200	Autres mouvements de créances, titres, etc. - TVA sur immobilisations à récupérer - Domaine de la voirie (L. du 16/11/93)	87 210,35	
925 0 162 20200	(Opération d'ordre relative à un emprunt en devises : DEM) Dette communale résultant d'emprunts - Crédit Local de France		894 377,00
925 0 1162 20200	Dette communale résultant d'emprunts - Différence sur réalisations incorporelles et dettes à long terme	894 377,00	
	TOTAL	981 587,35	981 587,35

2) Votes de crédits nécessaires à divers ajustements budgétaires

Imputations	Libellé	Dépenses	Recettes
	BUDGET PRINCIPAL (Prévention de la délinquance - Ajustement de crédits en complément de la délibération du 04/10/93)		
945 92 7371 47040	Prévention - Participation de l'Etat		- 80 000,00
961 1 799 30100	(ZI de Trépillot - Reversement de TVA par la SEDD) Atelier d'urbanisme - Autres produits exceptionnels		136 928,00
	TOTAL		56 928,00

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.